

Reconnaissance de l'invalidité totale et définitive

Par **marwaito**, le **11/05/2018** à **22:45**

Bonjour Maître, je souhaiterais faire une reconnaissance d'invalidité totale et définitive en moins de 12 mois après l'accident de travail pour ma prévoyance afin de prétendre à la prime ITD, quelle organisme est habilité à procéder à la reconnaissance de la ITD, MDPH peut-il le faire ou autre organisme.

Cordialement